



## BIODÉCHETS : ne les jetons plus !

Mémo sur le compost à détacher  
Recette de Noël anti-gaspi  
& jeux pour les enfants

## “ Le tri à la source est l'affaire de tous !

Cette seconde édition d'information sur le tri à la source de nos déchets ménagers porte sur la gestion de nos biodéchets constitués de déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables.

Conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020, les biodéchets devront disparaître de nos poubelles fin 2023.

Par rapport à cette échéance, notre Communauté de Communes met en œuvre une campagne d'information afin de vous aider dans cette démarche.

Le tri à la source de nos déchets est une nécessité absolue si nous voulons réussir nos objectifs de diminution du poids de nos poubelles (-10% par an) et éviter une augmentation importante de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Actuellement, les biodéchets représentent un tiers de nos poubelles et donc un poids relativement important (environ 1 000 tonnes).

Sachant que les intercommunalités sont en charge de la gestion des déchets, nous allons donc mettre en place, en concertation avec les collectivités, différents moyens pour collecter ces biodéchets et respecter notre engagement pour 2023.

D'ores et déjà, certains disposent de composteurs ou d'un endroit dans leur jardin pour valoriser leurs déchets organiques ce qui représente une solution pérenne.

Le tri à la source est l'affaire de tous, particuliers, commerçants, artisans, collectivités, administrations, associations..., chacun à son niveau doit être acteur et s'impliquer dans cette démarche si nous voulons, tous ensemble, atteindre nos objectifs.

Nous vous conseillons de conserver ces différentes éditions spéciales, qui vous aideront dans la gestion de vos déchets. On compte sur vous pour réussir !

*Michel Ponthoreau*, Vice-président  
chargé des déchets



# Tour d'horizon ...

La protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la question des déchets ménagers ou professionnels, sont autant de sujets qui sont intimement liés et auxquels il nous faut apporter des solutions pour préserver l'avenir de notre planète. Le milieu naturel et la biodiversité dont les êtres humains font partie sont en danger. En danger de disparition pour certains êtres vivants et en difficulté dans leur pérennité pour d'autres.

Les déchets ménagers sont au cœur du problème que nous devons résoudre rapidement. Leur volume ne cesse d'augmenter depuis 25 ans, doit maintenant diminuer drastiquement ; nous n'avons plus le choix, il faut inverser la courbe.

Tous ensemble, nous pouvons et devons réussir.

La réduction de 10 % dans les mois à venir, ou celle imposée par la réglementation, de moins 50 % d'ici 2025, est devenue notre objectif premier. Nous devons recycler les déchets restants en leur donnant une seconde vie pour en faire un produit noble.

Réduire et recycler : c'est préserver la planète et protéger le vivant. Ces actions deviennent un objectif principal pour nous permettre de faire un grand pas dans le chemin que nous avons tracé.

Nous comptons sur votre participation active !

*Raymond Girardi*, Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne

## Les biodéchets, c'est quoi ?

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables, c'est-à-dire se décomposant sous l'action de micro-organismes tels que les bactéries et les champignons. Ils sont principalement constitués des :

### ➤ déchets alimentaires

(épluchures de fruits et légumes, restes de cuisine...)



### ➤ déchets verts

(tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...)

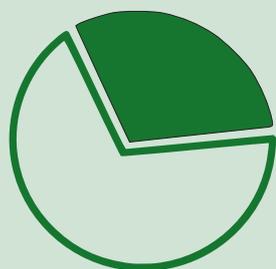


Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également déchets putrescibles ou fermentescibles.

## CHIFFRES CLÉS

30 %

de la poubelle des ménages est constituée de biodéchets



30 kilos

de nourriture sont jetés par personne chaque année au sein du foyer (dont 7 kg de produits encore emballés)



300 000 €

d'économies pourraient être réalisées sur le territoire en recyclant nos biodéchets



1 800 t

de déchets verts sont collectés par an dans les déchetteries de la communauté de communes



# Pourquoi ne pas mettre de biodéchets dans nos poubelles ?

Une grande partie des biodéchets est encore aujourd'hui enfouie ou incinérée. Ces modes de traitements conduisent à des pollutions diverses et à un gaspillage de ressources et d'énergie.

## MISE EN DECHARGE



production de méthane  
lors du tassement des déchets



## INCINERATION



production de CO2  
lors de la combustion



*émissions de gaz à effet de serre*  
*réchauffement climatique*

Il est donc urgent de séparer nos biodéchets, qui au-delà d'augmenter le poids de nos poubelles et de polluer l'environnement quand ils ne sont pas triés, constituent de précieuses ressources !

## Des solutions existent...

Nos déchets alimentaires et de jardin peuvent en effet être valorisés très facilement !  
Voici quelques pistes pour les recycler :



**1 LE COMPOSTAGE** : les déchets organiques (épluchures, restes de repas, feuilles mortes...) sont transformés en engrais naturel très utile aux plantes.



**2 LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX** : les poules par exemple sont de précieuses alliées pour lutter contre le gaspillage alimentaire !



**3 LE PAILLAGE** : économique et facile à mettre en place, il permet de recycler les déchets verts et en même temps de nourrir le sol.

# Zoom sur

2023

## Le tri à la source des biodéchets

### Que dit la loi ?

Article L541-21 du code de l'environnement

« Les déchets collectés séparément afin de faire l'objet d'une opération de préparation en vue de la réutilisation, de recyclage ou d'autres opérations de valorisation ne sont pas mélangés avec d'autres déchets ou matériaux ayant des propriétés différentes. »

Complété par l'article 88 de la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC)

« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production chez les ménages et les entreprises, est nécessaire pour permettre leur valorisation. Déjà appliquée à certains professionnels, la généralisation du tri à la source est prévue d'ici fin 2023 pour tous les producteurs de déchets en France.

Tous les particuliers devront disposer d'une solution de tri à la source leur permettant de valoriser leurs biodéchets avant le 31 décembre 2023.

Dans sa démarche globale de réduction et de valorisation des déchets, notre communauté de communes est engagée depuis plusieurs années déjà sur cette problématique en proposant notamment aux habitants des composteurs individuels à tarif avantageux. Pour s'adresser à tous les foyers, des solutions techniques de collecte séparée des biodéchets seront également progressivement déployées sur le territoire.

#### Vers une collecte séparée des biodéchets

En complément du compostage individuel, la communauté de communes proposera une collecte séparée des biodéchets via des points d'apports volontaires. Ce système de collecte consistera pour

les habitants à trier leurs biodéchets à la maison dans un « bioseau » ou un sac compostable distribué par la collectivité puis à les apporter dans des bornes collectives.

Une autre forme de collecte séparée fonctionne déjà bien pour une partie des biodéchets : il s'agit de l'apport en déchetterie des déchets verts.

#### Les professionnels « gros producteurs »

Cette obligation de tri à la source touche d'ores et déjà un grand nombre d'acteurs économiques qui se sont organisés en conséquence. Depuis le 1er janvier 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an doivent ainsi les trier et les faire valoriser dans des filières adaptées (méthanisation ou compostage). Sont concernés principalement des entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, des industries agroalimentaires, des marchés de gros ou certains restaurateurs.

# COMPOSTER

## pour valoriser nos biodéchets, quels bénéfices ?

Les biodéchets peuvent pleinement être valorisés pour produire de l'énergie ou permettre un retour au sol de la matière organique. Ainsi, en plus de contribuer à réduire le poids de nos poubelles, bien trier nos biodéchets permet de préserver des ressources naturelles non renouvelables !

**Le principal moyen pour transformer nos biodéchets en de nouvelles ressources est le compostage.**



Le compostage est un procédé de transformation de matières putrescibles en un terreau riche et naturel. Très utilisé dans le milieu agricole, le compost permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

A l'échelle domestique, les biodéchets peuvent être transformés en tas ou via un composteur. Le compost issu de ces biodéchets peut ensuite être utilisé pour jardiner.

### Composter sans jardin

Avec un **lombricomposteur** : grâce à l'action des vers de terre, les déchets sont transformés en compost et en engrais liquide, et cela sans odeur !

### Dans un **compost collectif**

C'est une solution si on n'a pas de jardin et pas forcément l'envie de se lancer dans du lombricompostage.

Vous pourrez par exemple trouver des composteurs collectifs aux jardins partagés de Casteljalous.



## Retour au sol

Dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols, il existe un réel besoin d'apports en matières organiques que les composts de biodéchets peuvent en partie combler. La valorisation des biodéchets via le compostage permet en effet de transformer nos biodéchets, des matières organiques brutes, en de nouvelles ressources naturelles adaptées aux besoins des sols.



# Chaque geste compte !

# MON

## REDUIRE SES DECHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

### *tout en nourrissant le sol*

Composter, c'est recycler les déchets verts du jardin et de la cuisine en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent et se transforment en engrais 100 % naturel : le compost.

Que peut-on mettre dans le compost ?

LES DÉCHETS BRUNS

Secs, riches en carbone

Feuilles mortes



Copeaux Sciures



Papier Cartons



Mouchoirs en papier Essuie-tout



Tailles Branches Brindilles sèches



Paille foin



LES DÉCHETS VERTS

Humides, riches en azote

Déchets de fruits et légumes



Marc de café et filtre papier



Sachets de thé



Coquilles d'oeuf



Plantes Fleurs fanées Mauvaises herbes



En petites quantités :



Pain sec Restes de repas Fontes de gazon

DÉCHETS À ÉVITER



- ✗ Huiles et graisses alimentaires
- ✗ Restes de viande, poisson et crustacées
- ✗ Cendres de charbon de bois
- ✗ Poussières d'aspirateurs
- ✗ Litières et excréments
- ✗ Terre et sable

# MÉMO Compost



## COMMENT COMPOSTER DANS SON JARDIN ?

### 3 règles d'or



**Bien équilibrer les déchets verts et les déchets bruns :** c'est le mélange des matières humides et sèches qui assure une bonne décomposition des déchets.



**Surveiller l'humidité :** le compost doit être humide mais sans excès (comme une éponge pressée) pour favoriser la dégradation. L'arroser si besoin.



**Aérer les matières :** les bactéries ont besoin d'oxygène. Il faut donc brasser les déchets avec une fourche bêche pour éviter le tassement naturel.



### COMMENT

### utiliser le compost ?

Le compost s'utilise pratiquement pour tout : le potager, le gazon, les arbres fruitiers, haies, massifs floraux, plantes d'intérieur, jardinières... Il contribue à la croissance des plantes et les aide à développer un bon système racinaire. Pour l'utiliser, il est recommandé de préparer un terreau en le mélangeant avec de la terre.

1



#### Choisir un emplacement

Le tas ou le bac à compost doit être installé à même le sol dans un endroit sec et mi ombragé.

2



#### Ajouter les déchets

Il est indispensable de bien varier les déchets humides pour fournir de l'eau et de la nourriture aux micro-organismes et des déchets secs pour aérer le compost.



#### Astuce

coupez en petits morceaux ou broyez les déchets trop gros pour accélérer le processus de compostage.

3



#### Mélanger régulièrement

A chaque apport de déchets, il est important de faire circuler l'air afin que les micro-organismes ne soient pas asphyxiés.

4

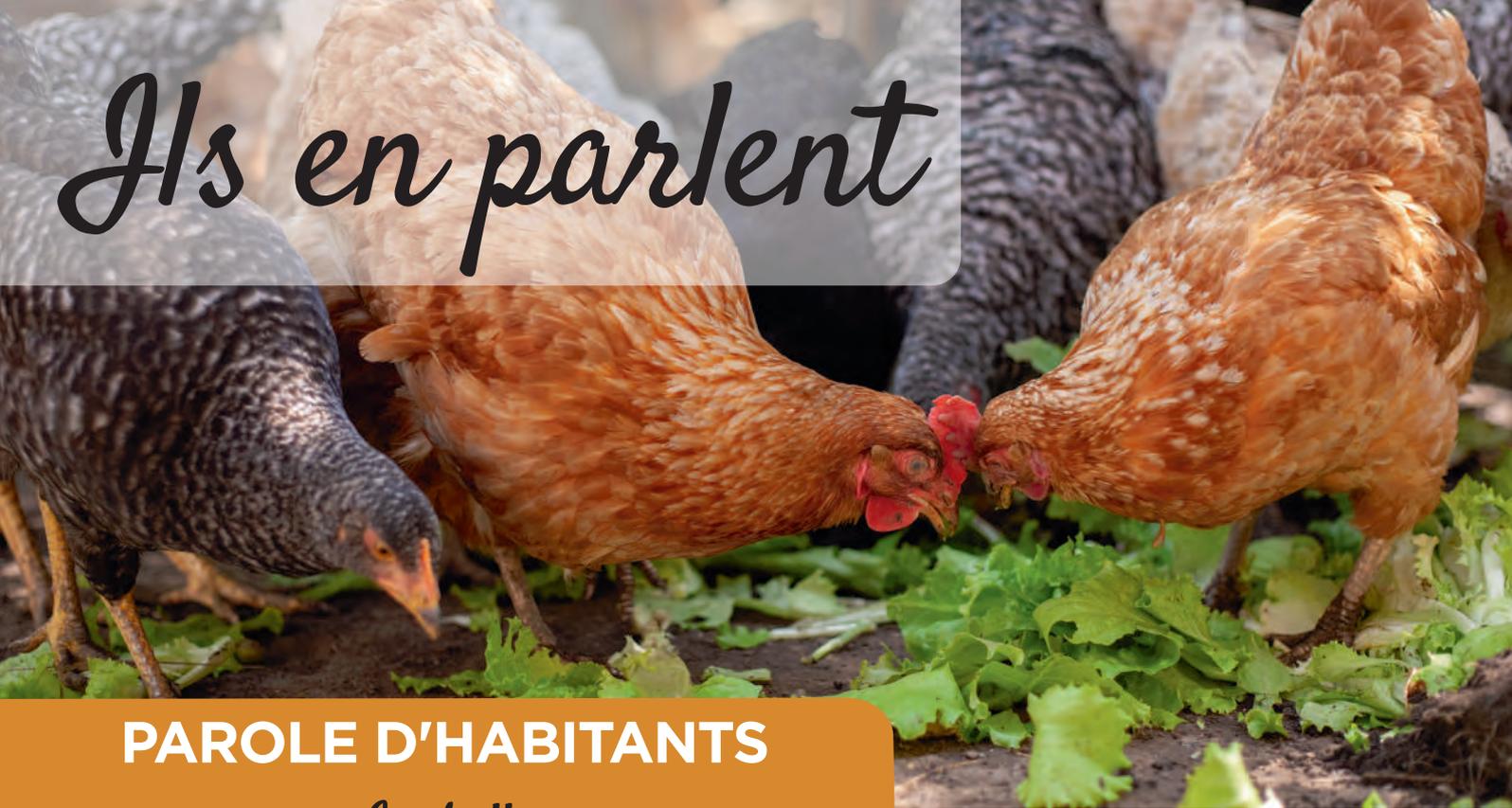


#### Attendre quelques mois...

On récolte en général le compost mûr, reconnaissable à sa couleur brune ou noire et sa texture fine et friable, au bout de 6 mois et plus.



# Ils en parlent



## PAROLE D'HABITANTS

*Isabelle*

Romestaing

“ *Quand nous avons des restes, nous les donnons aux poules !* ”

Nous avons la chance d'avoir une dizaine de poules qui nous sont très utiles pour nos déchets alimentaires. Quand nous avons des restes en cuisine, comme des épluchures, nous leur donnons. Par ailleurs, mon mari étant primeur, il ramène parfois des fruits et légumes ne pouvant pas être vendus que nous donnons aussi aux poules pour ne pas les gaspiller. Elles mangent de tout !

Lorsque nous cuisinons beaucoup et qu'il y a trop de restes, nous les congelons pour les donner à nos enfants ou nous faisons des petites barquettes pour les soirs où nous ne savons pas quoi manger. C'est très pratique car le repas est déjà prêt, il n'y a plus qu'à le mettre au micro-ondes !

Coté jardin, après avoir tondu la pelouse nous donnons aussi l'herbe à nos poules, elles adorent ça ! Nous n'avons pas encore de bac à compost mais nous avons prévu d'en faire un car nous avons un très grand jardin. Cela nous serait par exemple très utile pour mettre les feuilles mortes...

### Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est un service proposé par la Communauté de Communes pour les personnes n'ayant pas de moyen de transport des encombrants (remorque, camion...). Il fonctionne sur inscription au siège de la Communauté de Communes du mois d'octobre au mois d'avril.

Les encombrants pris en charge sont les gros objets difficiles à manipuler :

- ✓ les **encombrants ménagers** (machines à laver, réfrigérateurs...)
- ✓ les **meubles** (lits, matelas, armoires...)

Le nombre d'objet est limité à 3 par foyer.



# QUESTIONS À..

*Pauline Lefrançois*

Chargée de mission Stratégie de réduction et valorisation des déchets à la Communauté de Communes

## « Nous allons proposer aux habitants pratiquant le compostage chez eux un service d'accompagnement »

Quelles actions ont été développées pour accompagner les habitants dans la gestion de leurs biodéchets ?

Aujourd'hui la communauté de communes permet aux habitants de valoriser leurs déchets verts en les amenant en déchetterie (Casteljaloux, Houeillès) ou lors d'une collecte en porte-à-porte (de mai à septembre) pour la commune de Casteljaloux (réservé aux personnes sans moyen de locomotion). Les déchets verts sont broyés localement et distribués en amendement aux agriculteurs de la communauté de communes. Cette action nous permet de limiter drastiquement les coûts de traitement des déchets verts.

Par ailleurs, la communauté de communes aide les habitants à s'équiper en leur proposant des composteurs individuels à prix réduit (composteur 400 L, 25€). Il suffit de contacter la communauté

de communes pour en réserver un : par téléphone au 05.53.83.65.60, ou par email à l'adresse [accueil@3clg.fr](mailto:accueil@3clg.fr).

Quelles solutions sont en cours de développement ou à l'étude ?

Nous allons continuer à mettre en place le tri à la source des biodéchets pour tous les habitants de la communauté de commune en leur proposant, en plus des composteurs individuels, des points d'apports volontaires pour déposer leurs biodéchets. Des bioseaux (contenants d'environ 7 L réservés à la collecte des biodéchets à la maison) et des sacs compostables seront distribués. Ceci permettra aux habitants ne disposant pas de jardin ou ne souhaitant pas s'occuper de composter eux-mêmes



de pouvoir valoriser leurs biodéchets et de réduire le poids de leurs poubelles (rappelons qu'un tiers de la poubelle ménagère est composée de biodéchets !). Une première phase d'expérimentation nous permettra de définir les besoins de la population dès le deuxième trimestre 2022, puis dans un second temps, une phase de déploiement global sera rapidement mise en place. De plus, nous allons proposer aux habitants pratiquant le compostage chez eux un service d'accompagnement pour les aider dans cette démarche, qui peut parfois s'avérer délicate. Une personne référente sera disponible pour répondre aux questions des usagers, des vidéos seront disponibles sur notre site internet, ainsi qu'une Foire Aux Questions.

## MAIS AUSSI

Une enquête d'opinion sera effectuée en début d'année 2022 pour déterminer les habitudes des habitants de la communauté de communes en termes de gestion de leurs déchets. Il s'agira d'identifier les besoins des habitants pour mettre en place des actions pertinentes à notre territoire.



# À vous de jouer !

Cuisiner vos restes pour ne rien gaspiller et offrir un autre sort que la poubelle à vos aliments abîmés, c'est facile ! Voici deux idées très simples à réaliser en famille ou entre amis.

## LA RECETTE ANTI GASPI

Cuisinez vos écorces pour Noël !



### L'astuce du chef !

Nappez vos gâteaux de chocolat noir fondu. Vous pouvez préparer les gâteaux à l'avance, ils seront encore meilleurs le lendemain.

## Gâteaux aux peaux d'orange

### Préparation

#### Ingrédients

(pour 8 petits gâteaux)

- 1 orange bio (déjà pressée)
- 80 g de sucre cassonade
- 100 g de poudre d'amande
- 3 œufs
- 1 sachet de levure chimique

- 1 Placez les peaux d'oranges avec le reste de pulpe dans une casserole, couvrez-les d'eau et portez à ébullition. Faites bouillir 1h à couvert en vérifiant régulièrement le niveau d'eau.
- 2 Égouttez les oranges, réduisez-les en purée avec un mixeur et laissez refroidir.
- 3 Préchauffez votre four à 180°C, chaleur tournante.
- 4 Battez le sucre et les œufs, ajoutez la purée d'orange puis la poudre d'amande mélangée à la levure. Mélangez pour obtenir une préparation homogène.
- 5 Graissez 8 moules individuels et versez-y la préparation aux  $\frac{3}{4}$ .
- 6 Enfournez environ 20 min selon votre four. Laissez tiédir avant de démouler et dégustez !

## L'ATELIER FAIT MAISON

Ne jetez plus vos bananes trop mûres !

Composée à 75% d'eau et riche en sucres naturels, la banane est l'ingrédient parfait pour maintenir l'hydratation des tissus cutanés et de la fibre capillaire.

#### Étapes :

- 1 Écrasez la banane dans un bol
- 2 Ajoutez-y le miel et mélangez bien
- 3 Appliquez le masque sur le visage en évitant le contour des yeux et la bouche
- 4 Laissez poser pendant environ 15 minutes
- 5 Rincez à l'eau tiède à l'aide d'un gant de toilette.

#### Mais aussi :

Pour réaliser un gommage, ajoutez à cette même préparation des flocons d'avoine finement mixés ! Pour réaliser un soin pour les cheveux, ajoutez à la place une cuillère à soupe d'huile végétale et laissez poser une heure avant de vous laver les cheveux.

## Masque à la banane

un soin 0 déchet et 100 % naturel, idéal pour nourrir les peaux sèches ou ternes mais aussi les cheveux...

#### Matériel

#### & ingrédients :

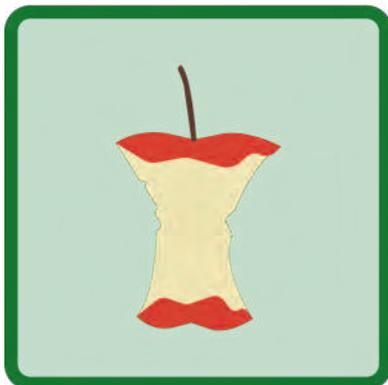
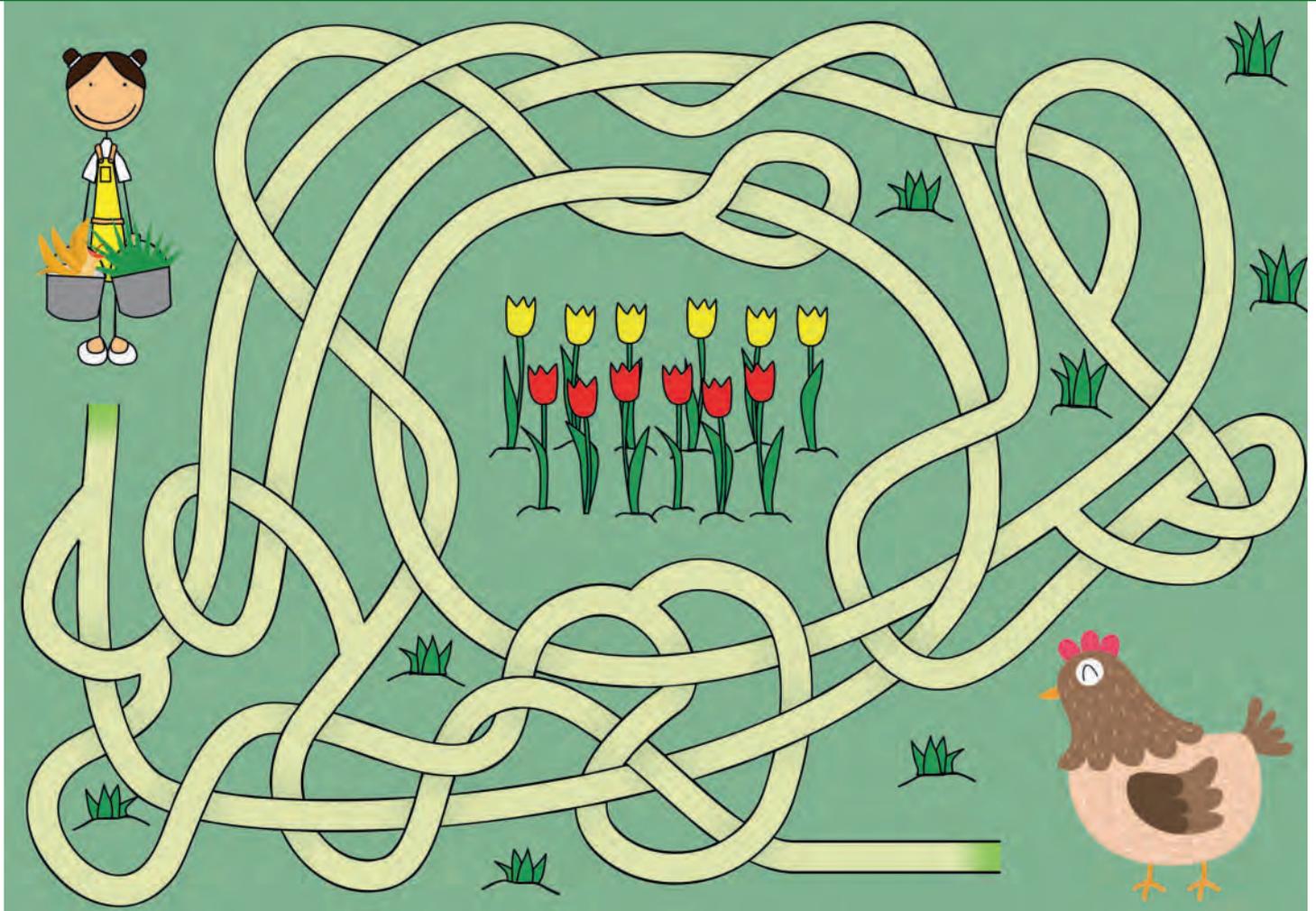
- Un bol
- Un gant de toilette
- 1 banane trop mûre
- 2 cuillères à soupe de miel



Jeu 1 : Aide Emma à retrouver Cocotte pour lui servir son repas préféré : les épluchures de légumes !

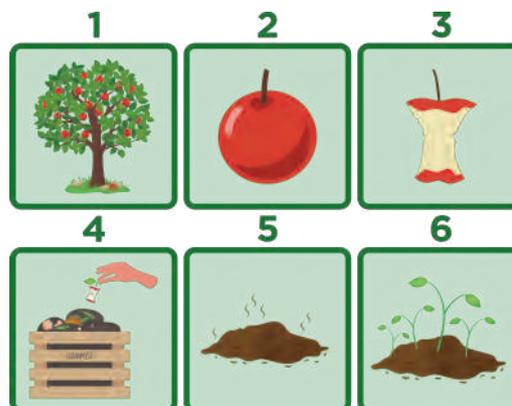
Jeu 2 : Découpe les cartes et place-les dans le bon ordre pour réaliser le cycle du compost.

(solutions des jeux au dos du journal)



LE COIN DES ENFANTS

## SOLUTIONS DES JEUX



[www.3clg.fr](http://www.3clg.fr)



## Coteaux et Landes de Gascogne

Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne  
2366, route des Châteaux - 47250 Grézet-Cavagnan  
Téléphone : 05 53 83 65 60

*Après lecture, conservez-moi ou recyclez-moi !*

Édité par la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Directeur de la publication : Raymond Girardi, Président

Rédactrice en chef : Laure Gravier (Circuit Com)

Comité de rédaction : Audrey Armellini, Patrick Dupin, Pauline Lefrançois, Céline Lenclos, Michel Ponthoreau.

Mise en page : Laure Gravier (Circuit Com)

Impression : BD Imprimerie, 52 Grande Rue, 47700 Casteljaloux

Tirage : 7 200 exemplaires sur papier recyclé

Numéro ISSN : en cours d'obtention